



## ÉCOLE LUDGER-DUVERNAY

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement de l'école LUDGER-DUVERNAY tenue le mercredi 19 février, à 18 h 30, au 36, rue Dalpé à Verchères.

### SONT PRÉSENTS :

Madame Vanessa Bouvrette  
Madame Caroline Laberge  
Madame Cynthia Laroche  
Madame Véronique Beaudry  
Madame Ariane Paquet  
Monsieur Loïc Guillemot

Membre parent  
Membre parent  
Membre parent  
Membre parent  
Membre parent  
Membre parent

Madame Virginie Roy  
Madame Nadia Trudeau  
Madame Nathalie Raymond  
Madame Mélanie Fontaine  
Madame Myriam Giard  
Madame Mélissa St-Onge

Enseignante  
Enseignante  
Enseignante  
Enseignante  
Employée de soutien  
Employée de soutien, SDG

### SONT ABSENTS :

Monsieur Charles Trottier  
Madame Émilie Gendron-Rousseau  
Madame Annie Dubeau

Membre parent substitut  
Membre parent substitut  
Représentante de la communauté

PARTICIPE ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :  
Madame Maryse Noël, Directrice

### 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET DES PRÉSENCES

Mme Noël prend les présences des membres et constate le quorum.



## 2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CÉ290-24-25-23** Il est proposé par Mélanie Fontaine d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Vérification du quorum et des présences
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et adoption du procès-verbal du 9 décembre 2024
4. Parole au public
5. Suivis du procès-verbal du 9 décembre 2024
6. Travaux du conseil
  - 6.1 Grille-matières 2024-2025
  - 6.2 Plan de lutte, mise à jour
  - 6.3 Consultation obligatoire des élèves et consultation facultative des parents
  - 6.4 Critères de sélection d'une direction d'école
  - 6.5 Utilisation d'une partie des sommes du reliquat
  - 6.6 Règles de fonctionnement au SDG
7. Points d'informations :
  - 7.1 Formation obligatoire des nouveaux membres
  - 7.2 Efforts budgétaires pour notre école
8. Parole :
  - 8.1 Parole au représentant du comité de parents ;
  - 8.2 Parole aux enseignantes ;
  - 8.3 Parole à la représentante du service de garde ;
  - 8.4 Parole à la représentante du personnel de soutien ;
  - 8.5 Parole à la représentante de l'OPP.
9. Levée de l'assemblée

## 3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2024

**CÉ290-24-25-24** Il est proposé par Nathalie Raymond d'approuver le procès-verbal de la rencontre du 9 décembre 2024.

## 4. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

## 5. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2024

Pour la campagne de financement, c'est confirmé avec la Pépinière Abbotsford. Les commandes auront lieu en mars, les élèves auront jusqu'au 26 mars pour remettre les bons de commande. Les membres de l'OPP seront sollicités pour la compilation des ventes. La livraison aura lieu durant la semaine après la fête des Patriotes.



## 6. TRAVAUX DU CONSEIL

### CÉ290-24-25-25

#### 6.1 Grille-matières 2024-2025

L'article 86 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement approuve le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par la directrice de l'école en s'assurant :

- de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministre ;
- du respect des règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique.

La directrice a présenté le projet de grille-matière qui fait état de temps alloué à chaque matière.

Ce projet a été élaboré avec la participation des enseignants, conformément à ce que prévoit l'article 89 de la LIP.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Nadia Trudeau il est résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option tel que proposé par la directrice.

### CÉ290-24-25-26

#### 6.2 Plan de lutte, mise à jour

L'article 75.1 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) approuve le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposé par la directrice de l'école ;

Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école ;

En vertu de l'article 75.2 de la Loi sur l'instruction publique, ce plan prévoit les engagements qui doivent être pris par la directrice envers l'élève victime d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci ainsi que les démarches qui doivent être entreprises par la directrice auprès de l'élève qui est l'auteur d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci ;

Par ailleurs, un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être distribué aux parents et le CÉ doit veiller à ce que ce document soit rédigé de manière claire et accessible ;

La directrice a présenté l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence ;



Soit l'ajout de l'obligation de formation pour le personnel d'une durée de 2 h ayant pour titre Le Pouvoir d'agir.

Les membres du CÉ échangent au sujet du projet présenté ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mélanie Fontaine il est résolu à l'unanimité

D'APPROUVER l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence proposé par la directrice de l'école pour l'année scolaire 2024-2025, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

DE MANDATER la directrice afin de distribuer aux parents un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et ce, d'ici le 28 février 2025.

#### **CÉ290-24-25-27 6.3 Consultation obligatoire des élèves et consultation facultative des parents**

Le point a été remis lors de la dernière séance du CÉ. Il était question d'aller consulter pour les jeux de classe et utiliser la vente des végétaux pour en obtenir des nouveaux. Une discussion est tenue pour vérifier quels élèves seront consultés. Chaque enseignant pourrait consulter sa classe pour les jeux. On saura en avril combien la campagne de financement des végétaux aura amassé.

SDG organisera différemment leurs jeux.

Mme Larose propose d'aborder l'utilisation du téléphone au 3<sup>e</sup> cycle. Mme Larose nomme que c'est une proposition qui pourrait être revue en temps opportun. Mme Noël affirme que la consultation doit apporter quelque chose, elle nomme que cela pourrait être une consultation aux parents, par exemple demander aux parents s'ils ont besoin de soutien sur l'encadrement du cellulaire. Un soutien d'une ressource externe pourrait alors être offert aux parents. Une consultation pourrait être faite auprès de la Maison des jeunes, par exemple.

Monsieur Guillemot mentionne que les jeux de table pourraient contrer la dépendance aux technologies, en leur apprenant de jouer dans le plaisir avec du matériel offert à l'école.

La consultation en classe sur les jeux est retenue.

Mme Noël nomme qu'un prix pourrait être tiré par cycle, pour le meilleur vendeur de végétaux, un concours pour mousser la vente. Les membres proposent que le prix puisse être remis à la classe ayant le plus haut montant de vente.

**CÉ290-24-25-28****6.4 Critères de sélection d'une direction d'école**

La Loi sur l'instruction publique prévoit à son article 79 que le conseil d'établissement est consulté au sujet des critères de sélection que le centre de services scolaire utilise pour nommer le directeur ou la directrice de l'école.

À cette fin, le directeur général du centre de service a fait parvenir à la présidente du conseil d'établissement une lettre et un formulaire à remplir à ce sujet.

Mme Larose explique qu'il y a reprise de celui de l'année dernière. On explique qu'il s'agit de ce qu'on souhaiterait comme critères de candidature.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Vanessa Bouvrette il est résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le formulaire tel que rempli.

DE MANDATER la présidente, pour acheminer ce formulaire au directeur général du centre de services scolaire.

**CÉ290-24-25-29****6.5 Utilisation d'une partie des sommes du reliquat**

Mme Noël explique qu'en respect des balises adoptées par les membres du CÉ, un montant de 500 \$ a été utilisé pour couvrir les frais de garde d'une famille dans le besoin. Un document a été complété pour le transfert des fonds du reliquat vers le SDG.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Caroline Laberge il est résolu à l'unanimité

D'APPROUVER l'utilisation d'une partie du reliquat disponible.

DE MANDATER la direction, pour acheminer ce formulaire au service des finances.

**CÉ290-24-25-30****6.1 Règles de fonctionnement au SDG**

Mme St-Onge, technicienne au service de garde présente le document des règles de fonctionnement au SDG. Elle explique que les modifications présentées sont pour l'ensemble des écoles du CSS et touchent les éléments suivants :

- Précision sur les avis de paiement et les rappels déposés sur Mosaik Parent ainsi que les courriels de rappel envoyés
- Relevé fiscal : un seul pour l'année en cours. Si les frais sont acquittés après la date limite, le relevé modifié sera émis l'année suivante.
- Modification du calendrier pour inclure celui de 2025-2026



- Section-école : Il n'y a pas de modifications.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Myriam Girard il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER les règles de fonctionnement du SDG pour 2025-2026.

Le document sera déposé sur le site WEB de l'école avant la période d'inscription du mois de mars.

## 7. POINTS D'INFORMATIONS

### 7.1 Formation obligatoire des nouveaux membres

D'ici la fin de l'année, les membres des CÉ auront à attester qu'ils ont bien fait la formation obligatoire. Le Conseil d'Administration du CSSP doit s'assurer que les formations ont été suivies. Mme Noël rappelle que les capsules de formation sont accessibles à partir du lien reçu à l'automne.

### 7.2 Efforts budgétaires pour notre école

Des coupures de 200 millions ont lieu dans le réseau de l'éducation. Pour le CSSP, c'est un montant de 5 200 000 \$ qui doit être retourné au Ministère de l'Éducation. Pour notre établissement, la contribution à la cible a été établie à 18 560 \$. Mme Noël explique aux membres qu'elle devait respecter certaines balises lorsqu'elle a identifié les budgets à utiliser pour atteindre la somme. La première préoccupation a été d'avoir le moins d'impact possible sur les services aux élèves en place. Pour le moment, nous ne connaissons pas les impacts sur les budgets des prochaines années puisque les règles budgétaires ne sont pas encore connues.

## 8. PAROLE

### 8.1 Parole au représentant du comité de parents ;

Monsieur Loïc Guillemot nomme qu'il était absent lors de la dernière séance. Celui de jeudi dernier a été annulé. Mois de novembre, groupe de 100 parents sur les communications sur le système Mozaïk. Certaines fonctionnalités sont sous-utilisées. Monsieur Guillemot se demande comment informer les parents de l'utilisation de cette application. Il présente également des documents disponibles sur le site FCTQ.ca traitant de différents sujets comme la gestion des écrans, les élèves HDAA et le vapotage.



## **8.2 Parole aux enseignantes :**

Préscolaire : Maternelle 4 ans : Deux activités : Futé de nature et le Théâtre dans l'autobus, la pièce Alix et le loup. Il y a également eu une activité avec les parents.

5 ans : futé de nature.

Les élèves du groupe de Mme Laurence ont préparé des cartes et ils sont allés les remettre à pied aux résidents de la Résidence Florentine Dansereau avec 5 parents accompagnateurs.

1re année : Atelier Prof Dino sur la glace sèche. Le Jeu du loup se poursuit.

2e année : L'auteur attendu dernièrement n'a pas pu se présenter comme prévu. Prof Dino ce vendredi. Ils terminent le projet de récupération sur les mots fréquents (1re et 2<sup>e</sup> année). Un nouveau projet sera en place après la relâche.

3<sup>e</sup> année : Préparation du concours Lis avec moi. Les élèves choisissent un album ou un roman qu'ils devront lire avec intonation et dynamisme devant leur classe. Il y aura une finale-école et un élève nous représentera à la finale du CSSP. L'ensemble des classes du 2<sup>e</sup> cycle participent à l'activité cette année.

Les élèves ont fait de la robotique en décembre et en janvier.

Ils commenceront l'écriture d'un livre documentaire et il y a un projet de programmation avec iPad et ordinateur.

4e année : sortie au cirque au lendemain de la tempête pour les 4-5-6. Persévérance scolaire : les élèves ont à écrire un moment et des objectifs à atteindre.

Ils commenceront également à travailler le récit.

En histoire, ils travaillent sur les Anglais.

5e année : Prof-Dino, les enquêtes. Les élèves ont commencé l'écriture du récit. Lecture : les enquêtes. Science : construction de planétaire.

6e année : Science : catastrophe naturelle. Exposcience à venir.

CCQ : La surconsommation.

La vente de collation s'est bien déroulée, tout a été vendu.

## **8.3 Parole à la représentante du service de garde, Madame Mélissa St-Onge :**

Lors de la dernière journée pédagogique, le service de garde a été un franc succès. L'activité spéciale a été annulée en raison de la mauvaise



température. Il n'y a pas eu de frais engendrés par cette activité. Avant de convenir de la reprise, nous attendrons de voir s'il y aura un autre congé pour force majeure.

158 inscriptions avant la proposition d'annulation en raison de la tempête. La moitié des élèves inscrits furent présents.

Journée du vendredi fut une journée maison. 112 inscriptions.

#### **8.4 Parole à la représentante du personnel de soutien ;**

Nous accueillons un nouveau TES en raison d'une absence maladie. Les Récrés coup de pouce ont commencé. Au quotidien, il y a beaucoup d'interventions nécessaires, nous sommes moins en prévention, mais c'est à venir.

#### **8.5 Parole à la représentante de l'OPP.**

Les élèves de 5<sup>e</sup> année aideront à la semaine de la reconnaissance des enseignants. Belle participation des élèves. Prochaine rencontre la semaine prochaine pour la vente des plantes.

Butte de neiges ne seront pas déplacées. Communication du ministère encourage les jeux risqués.

Photographe est réservé pour le mois d'octobre. Date à venir.

### **9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CÉ290-24-25-31** À , 19 h 53 il est proposé par Madame Cynthia Larose de lever la présente séance.

---

Présidente

---

Directrice